

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 septembre 2010

**Service instructeur**

Service des Actions Educatives et de la  
Jeunesse

N° CP-2010-10-8-12

**Service consulté**

**DENOMINATION DU COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT**

Résumé : *La dénomination des collèges relève des compétences du Département. Le rapport concerne la dénomination du collège de BURNHAUPT-LE-HAUT, mis en service en septembre 2009.*

Conformément à l'article L.421-24 du code de l'éducation, la dénomination des collèges relève des compétences du Département, qui recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Lors de sa réunion du 28 juin 2010, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la dénomination « Collège Nathan Katz ». Le conseil municipal a confirmé ce choix, par délibération du 2 août 2010.

Nathan Katz (1892-1981), originaire de WALDIGHOFFEN, est généralement reconnu comme étant le plus grand poète alsacien d'expression dialectale du XXe siècle.

Je vous propose donc de retenir cette dénomination.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER